

Séance du jeudi 09 avril 2026

Date de la convocation : 03/04/2026

Membres en exercice :
15

Le neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN,

Présents : 14

Présents : Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Edouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLAUME, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés :

Angélique VAIL représentée par Anna ROGER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

DE_2026_007 - Objet : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET EXTRA COMMUNALES

M. le Maire propose à l'assemblée la constitution des commissions communales et extra communales 2.3.4.5.6 (avec personnes extérieures au conseil municipal et un maximum de 8 personnes par commission) ci-dessous. Un règlement interne sera établi dans chaque commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (à l'unanimité), constitue ainsi qu'il suit les diverses commissions communales et extra communales :

- 1. Finances** (Budget, Planification) : Céline BISSEY, Didier DANIEL, Philippe DELIN, Anne DUBAS, William PAMPULIM, Edouard PIHET
- 2. Communication** (Habitants, associations, entreprises) : Édouard PIHET, Anna ROGER, Angélique VAIL
- 3. Animations** (Loisirs, Sports, Fêtes, Cérémonies, Jeunes, Aînés) : Céline BISSEY, Bruno FOREY, Anna ROGER, Gwendoline ROTY, Angélique VAIL
- 4. Embellissement** (Propreté, fleurissement, espaces verts, lieux de vie et de jeux) : Bruno FOREY, Hélène FRANCOIS, Martine GUILLEMAUD, Anna ROGER, Gwendoline ROTY, Angélique VAIL
- 5. Biodiversité** (Garants des bois, rivière, chemins, agriculture) : Bernard BILLAUT, Anne DUBAS, Hélène FRANCOIS, Alain GAUTHIER, Martine GUILLEMAUD
- 6. Voirie** (Sécurité, signalétique, travaux, réseaux) : Bernard BILLAUT, Hélène FRANCOIS, Alain GAUTHIER, Gilles GUILLAUME, Martine GUILLEMAUD, William PAMPULIM
- 7. PLU** (Aménagement, urbanisme) : Bernard BILLAUT, Didier DANIEL, Philippe DELIN, Gilles GUILLAUME, William PAMPULIM
- 8. Patrimoine** (mairie, Grange de Saulx, locaux multi services & médical, salle Petite Champagne, atelier communal) : Anne DUBAS, Philippe DELIN, Hélène FRANCOIS, Alain GAUTHIER, Gilles GUILLAUME, William PAMPULIM

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,
Le Maire, Philippe DELIN.



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
021-212102974-DE_2026_007-DE
A G E D I

Séance du jeudi 09 avril 2026

Date de la convocation : 03/04/2026

Membres en exercice :
15

Le neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN,

Présents : 14

Présents : Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Edouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLAUME, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés :

Angélique VAIL représentée par Anna ROGER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

DE_2026_008 - Objet : ELECTION DES DELEGUES AU SIVOS DE LA PLAINE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2010 portant création du SIVOS DE LA PLAINE ;

Vu l'article 4-1 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder par scrutin secret (15 voix pour) ;

M. le Maire fait appel à candidature pour le premier délégué titulaire, Mme Gwendoline ROTY est candidate.

- Mme Gwendoline ROTY ayant obtenu 15 voix, a été proclamée déléguée titulaire.

M. le Maire fait appel à candidature pour le deuxième délégué titulaire. M. Alain GAUTHIER est candidat.

- M. Alain GAUTHIER ayant obtenu 15 voix, a été proclamé délégué titulaire.

M. le Maire fait appel à candidature pour le troisième délégué titulaire. M. Philippe DELIN est candidat.

- M. Philippe DELIN ayant obtenu 15 voix, a été proclamé délégué titulaire

M. le Maire fait appel à candidature pour le délégué suppléant. Mme Martine GUILLEMAUD est candidate.

- Mme Martine GUILLEMAUD ayant obtenu 15 voix, a été proclamée déléguée suppléante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire, Philippe DELIN



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
021-212102974-DE_2026_008-DE
A G E D I

Séance du jeudi 09 avril 2026

Date de la convocation : 03/04/2026

Membres en exercice : Le neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN.

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Edouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLAUME, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Représentés : Angélique VAIL représentée par Anna ROGER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

DE_2026_009 - Objet : ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION SYNDICALE CHARGEE DE GERER LES BIENS INDIVIS DES COMMUNES DE GILLY LES CITEAUX/SAINT BERNARD/VOUGEOT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 JUN 2003 portant création de la COMMISSION SYNDICALE chargée d'administrer les biens indivis des communes de GILLY LES CITEAUX/SAINT BERNARD/VOUGEOT et l'arrêté préfectoral du 13 Février 2012 portant modification des statuts ;

Vu l'article 6 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires par commune ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder par scrutin secret (15 voix pour)

M. le Maire fait appel à candidature pour le premier délégué. Mme Anne DUBAS est candidate.

- **Mme Anne DUBAS**, ayant obtenu 15 voix, a été proclamée déléguée.

M. le Maire fait appel à candidature pour le deuxième délégué. M. Alain GAUTHIER est candidat.

- **M. Alain GAUTHIER** ayant obtenu 15 voix, a été proclamé délégué.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire, Philippe DELIN



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
021-212102974-DE_2026_009-DE
A G E D I

Séance du jeudi 09 avril 2026

Date de la convocation : 03/04/2026

Membres en exercice : Le neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN.

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Edouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLAUME, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Représentés : Angélique VAIL représentée par Anna ROGER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

DE_2026_010 - Objet : ELECTION DES DELEGUES AU SICECO, TERRITOIRE D'ENERGIE COTE D'OR - COMMISSION LOCALE ENERGIE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-33 ;

M le Maire précise au conseil municipal que la commune dispose d'un poste de délégué titulaire et d'un poste de délégué suppléant au SICECO - Commission Locale Energie.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder par scrutin secret (15 voix pour)

M. le Maire fait appel à candidature au poste de délégué titulaire. M. Bernard BILLAUT présente sa candidature.

- **M. Bernard BILLAUT** ayant obtenu 15 voix, a été proclamé délégué titulaire au SICECO.

M. le Maire fait appel à candidature au poste de délégué suppléant. M. William PAMPULIM présente sa candidature.

- **M. William PAMPULIM** ayant obtenu 15 voix, a été proclamé délégué suppléant au SICECO.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire, Philippe DELIN



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
021-212102974-DE_2026_010-DE
A G E D I

Séance du jeudi 09 avril 2026

Date de la convocation : 03/04/2026

Membres en exercice : 15
Le neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN,

Présents : 14
Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Edouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLEMAUD, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Représentés : Angélique VAIL représentée par Anna ROGER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

DE_2026_011 - Objet : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux les personnes suivantes pouvant être nommées à la Commission Communale des Impôts Directs de Gilly les Cîteaux :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,
Le Maire, Philippe DELIN.



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
021-212102974-DE_2026_011-DE
A G E D I

Séance du jeudi 09 avril 2026

Date de la convocation : 03/04/2026

Membres en exercice : 15
Le neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN,

Présents : 14
Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Edouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLEMAUD, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Représentés : Angélique VAIL représentée par Anna ROGER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

DE_2026_012 - Objet : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant l'article L 1411-5 du CGCT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constitue ainsi qu'il suit la commission d'appel d'offres de la commune, M. le Maire en étant membre de droit :

Candidatures :

Membres titulaires (3) : Bernard BILLAUT, Didier DANIEL, William PAMPULIM
Membres suppléants (3) : Hélène FRANCOIS, Anna ROGER, Gwendoline ROTY

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,
Le Maire, Philippe DELIN



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
021-212102974-DE_2026_012-DE
A G E D I

Séance du jeudi 09 avril 2026

Date de la convocation : 03/04/2026

Membres en exercice :
15

Le neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN.

Présents : 14

Présents : Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Edouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLAUME, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Angélique VAIL représentée par Anna ROGER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

DE_2026_013 - Objet : DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE ET REFERENT AMBROISIE

Un correspondant défense est désigné au sein de chaque conseil municipal. Il est localement un lien, un vecteur d'information, un point de contact avec tous, en matière de défense : jeunes scolarisés ou non, actifs, retraités, associations, entreprises, élus... Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (à l'unanimité), désigne M. Gilles GUILLAUME correspondant défense pour la commune.

Dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, rendue obligatoire dans tous les départements de Bourgogne Franche Comté depuis 2018, chaque commune est encouragée à désigner un référent ambroisie. Ce référent a pour mission de localiser la présence de la plante, de rencontrer les propriétaires et/ou occupants concernés, pour les inciter à prendre les mesures appropriées. Dans les communes non touchées par l'arrivée de l'ambroisie, cette mission consistera en une opération de vigilance afin que celle-ci ne s'implante pas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (à l'unanimité) désigne Mme Anne DUBAS référente ambroisie pour la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,
Le Maire, Philippe DELIN.



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
021-212102974-DE_2026_013-DE
A G E D I

Séance du jeudi 09 avril 2026

Date de la convocation : 03/04/2026

Membres en exercice :
15

Le neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN.

Présents : 14

Présents : Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Edouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLAUME, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Angélique VAIL représentée par Anna ROGER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

DE_2026_014 - Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE GILLY LES CITEAUX A LASSEMBLEE SPECIALE DU SYNDICAT MIXTE AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de GILLY LES CITEAUX au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder par scrutin secret (15 voix pour)

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndical.

Après appel de candidatures et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **DESIGNE** en qualité de représentant titulaire : **M. Philippe DELIN**

2. **DESIGNE** en qualité de représentant suppléant : **M. Edouard PIHET**

3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,
Le Maire, Philippe DELIN.



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
021-212102974-DE_2026_014-DE
A G E D I

Séance du jeudi 09 avril 2026

Date de la convocation : 03/04/2026

Membres en exercice :
15

Le neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN.

Présents : 14

Présents : Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Edouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLAUME, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Pour : 15

Représentés : Angélique VAIL représentée par Anna ROGER

Contre : 0

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

DE_2026_015 - Objet : INDEMNITE DE FONCTIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu la demande de du Maire afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous :

Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique pour commune de 500 à 999 habitants : 44,30 %

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 44.30 %, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 29.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 28 mars 2026
- que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice,
- d'annexer à la présente délibération un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,
Le Maire, Philippe DELIN.



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
021-212102974-DE_2026_015-DE
A G E D I

Séance du jeudi 09 avril 2026

Date de la convocation : 03/04/2026

Membres en exercice :
15

Le neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN.

Présents : 14

Présents : Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Edouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLAUME, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Pour : 15

Représentés : Angélique VAIL représentée par Anna ROGER

Contre : 0

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

DE_2026_016 - Objet : DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 7 avril 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique est de 11,77% pour une commune de 500 à 999 habitants,

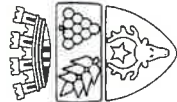
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire de la commune comme suit
 - 1° Adjoint : 10.70 %
 - 2° Adjoint : 10.70 %
 - 3° Adjoint : 10.70 %
 - 4° Adjoint : 10.70 %
- que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice,
- d'annexer à la présente délibération un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,
Le Maire, Philippe DELIN.



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
021-212102974-DE_2026_016-DE
A G E D I



Gilly les Cîteaux

Département de la Côte d'Or - Arrondissement de Beaune - Canton de Nuits St. Georges

République Française
Département CÔTE-D'OR

Commune de GILLY-LES-CITEAUX

Séance du jeudi 09 avril 2026

Date de la convocation : 03/04/2026

Membres en exercice :
15

Le neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN.

Présents : 14

Présents : Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Edouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLAUME, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Pour : 15

Contre : 0

Représentés : Angélique VAIL, représentée par Anna ROGER

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

DE_2026_017 - Objet : DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, (vote à main levée, à l'unanimité), pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans les limites d'un montant de 500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 100 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'exécitant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers justifiant la transmission de l'acte: 14/04/2026
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires Date de réception de l'AR: 14/04/2026
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services effectués (dommages), A G E D

Séance conseil municipal du 9 avril 2026
Tableau annexé aux délibérations concernant les indemnités de fonction du maire et des adjoints

	TAUX VOTE	MONTANTS EN EUROS
Indemnité attribuée au maire : Philippe DELIN	29,50 %	1 212,60 €
Indemnité attribuée au 1 ^{er} adjoint : Alain GAUTHIER	10,70 %	439,83 €
Indemnité attribuée au 2 ^e adjoint : Anna ROGER	10,70 %	439,83 €
Indemnité attribuée au 3 ^e adjoint : Edouard PIHET	10,70 %	439,83 €
Indemnité attribuée au 4 ^e adjoint : Gwendoline ROTY	10,70 %	439,83 €
Total attribué		2 971,91 €
Strate de population totale de la commune	De 500 à 999 habitants	
Enveloppe maximale	3 756,19 €	

Adresse postale : 2 Avenue Recteur Marcel Bouchard - 21640 GILLY LES CITEAUX
Téléphone 03 80 62 87 79 / E-mail : maire@gilly-les-citeaux.cotedor.fr

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
021-212102974-DE_2026_015-DE

Secrétariat de mairie : lundi - jeudi de 15 h 00 à 17 h 45 - mardi de

commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 500 euros par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 euros ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 500 euros.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,
Le Maire, Philippe DELIN.



Séance du jeudi 09 avril 2026

Date de la convocation : 03/04/2026

Membres en exercice : 15 Le neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN,

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Angélique VAIL représentée par Anna ROGER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

DE_2026_018 - Objet : TAUX D'IMPOSITION 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux applicable en 2026, et à l'unanimité :

* décide de reconduire en 2026 les taux d'imposition appliqués en 2025 sur le territoire de la commune de Gilly les Cîteaux et de les fixer en conséquence comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) = 38.97 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) = 27.56 %
- taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS) = 7.09 %

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,
Le Maire, Philippe DELIN.



Séance du jeudi 09 avril 2026

Date de la convocation : 03/04/2026

Membres en exercice :
15

Le neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN,

Présents : 14

Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Édouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLAUME, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Angélique VAIL représentée par Anna ROGER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

DE_2026_019 - Objet : CONVENTION PREALABLE DE SOLLICITATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE VOIRIE ET DE MISE A DISPOSITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Au cours de l'année 2022, la commune a signé une convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation par les services départementaux de prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * décide de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier de la date de signature,
- * précise que les prestations qui peuvent être servies au titre de la présente convention sont rémunérées en application du barème tarifaire adopté chaque année par délibération de l'assemblée Départementale,
- * autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,
Le Maire, Philippe DELIN.



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
021-212102974-DE_2026_019-DE
A G E D I

Séance du 09 avril 2026

Date de la convocation : 03 avril 2026

Membres en exercice :
15

Le neuf avril deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN

Présents : 14

Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Édouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLAUME, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Votants : 15

Représentés : Angélique VAIL représentée par Anna ROGER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

**LISTE RÉCAPITULATIVE DES DELIBERATIONS
Séance du 09 avril 2026**

DATE	NUMERO	OBJET	
09/04/2026	DE_2026_007	CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET EXTRA COMMUNALES	Adoptée
09/04/2026	DE_2026_008	ELECTION DES DELEGUES AU SIVOS DE LA PLAINE	Adoptée
09/04/2026	DE_2026_009	ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION SYNDICALE CHARGEE DE GERER LES BIENS INDIVIS DES COMMUNES DE GILLY LES CITEAUX/SAINT BERNARD/VOUGEOT	Adoptée
09/04/2026	DE_2026_010	ELECTION DES DELEGUES AU SICECO, TERRITOIRE D'ENERGIE COTE D'OR - COMMISSION LOCALE ENERGIE	Adoptée
09/04/2026	DE_2026_011	CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	Adoptée
09/04/2026	DE_2026_012	CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Adoptée
09/04/2026	DE_2026_013	DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE ET REFERENT AMBROISIE	Adoptée
09/04/2026	DE_2026_014	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE GILLY LES CITEAUX A LASSEMBLEE SPECIALE DU SYNDICAT MIXTE AGEDI	Adoptée
09/04/2026	DE_2026_015	INDEMNITE DE FONCTIONS DU MAIRE	Adoptée
09/04/2026	DE_2026_016	DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE	Adoptée
09/04/2026	DE_2026_017	DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	Adoptée
09/04/2026	DE_2026_018	TAUX D'IMPOSITION 2026	Adoptée
09/04/2026	DE_2026_019	CONVENTION PREALABLE DE SOLLICITATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE VOIRIE ET DE MISE A DISPOSITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION	Adoptée